

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2020

N°	Objet
DELIB 2020-07-16	<i>Compte de gestion 2019</i>
DELIB 2020-07-17	<i>Fixation des taux impositions taxes directes locales</i>
DELIB 2020-07-17-1	<i>Etat 1259 - taux impositions</i>
DELIB 2020-07-18	<i>Affectation des résultats du compte adm 2019</i>
DELIB 2020-07-19	<i>Vote du budget primitif 2020 - modalités de vote</i>
DELIB 2020-07-20	<i>Vote du budget primitif 2020</i>
DELIB 2020-07-21	<i>Crédit alloué aux écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires 2020</i>
DELIB 2020-07-22	<i>Subventions 2020</i>
DELIB 2020-07-23	<i>Admission en non valeur des recettes irrécouvrables</i>
DELIB 2020-07-24	<i>Accueil de loisirs période estivale - période d'ouverture - enfants accueillis et droits inscription</i>
DELIB 2020-07-25	<i>SIA-HABITAT - vente logements résidence des Alouettes</i>
DELIB 2020-07-26	<i>Abattement de la taxe locale de publicité extérieure</i>
DELIB 2020-07-27	<i>Versement prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie COVID 19</i>
DELIB 2020-07-28	<i>Restauration scolaire - appel à la concurrence - ouverture du marché public</i>
DELIB 2020-07-29	<i>Réfection éclairage public - 2ème tranche - demande de subvention "villages et bourgs"</i>
DELIB 2020-07-30	<i>Projet travaux sécurité routière 2020 - demande de subventions amendes de police et aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération</i>

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-26

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane – Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), – **Adjoints**
POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

L'article 16 de l'Ordonnance 2020-460 du 22 avril 2020 porte diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie du COVID-19 permettant aux collectivités d'adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

Cette disposition a été prise par le Gouvernement afin d'aider le commerce local dans une période difficile et de contribuer à la reprise de son activité grâce à la publicité.

Le taux d'abattement voté doit être identique pour tous les redevables d'une même commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'abattement à 100 % au titre de l'année 2020 : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Patrick Kowalczyk', written over a horizontal line.

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-24

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaients présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

ACCUEIL DE LOISIRS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE – PÉRIODE D'OUVERTURE DROITS D'INSCRIPTION

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 059-215900028-20200701-2020_07_24-DE

Lors des vacances scolaires d'été, la commune organise, durant le mois de juillet un accueil de loisirs pour les enfants âgés de trois à seize ans.

Le nombre d'enfants accueilli est limité à 150 compte tenu de la capacité des locaux et des conditions sanitaires dues au COVID 19

Ils sont répartis dans deux écoles comme suit :

Libellés	Accueil des petits	Accueil des grands
Tranche d'âge concernée	3 à 5 ans révolus	6 à 16 ans révolus
Capacité maximale	50 enfants	100 enfants
Lieu d'accueil	École Jules Ferry	École Marius Assez

Période de fonctionnement

Les périodes de fonctionnement varient en fonction du calendrier des vacances scolaires.

Cette année le fonctionnement des accueils de loisirs est envisagé en journée, pour le mois de juillet du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2020 de 9 h 00 à 17 h 00.

Possibilités d'inscription

Identiques aux années précédentes, à savoir :

- Inscription pour la durée intégrale de chaque accueil, ou par période d'une quinzaine complète
- Inscriptions acceptées dans la limite des places disponibles. Cette limite atteinte, les demandes non satisfaites seront placées en liste d'attente.
- Acceptation de celles-ci en fonction des défections constatées, selon l'ordre de priorité suivant :
 - 1°) familles domiciliées à Abscon,
 - 2°) parents qui justifieront ne pouvoir assurer la garde de leurs enfants au cours des périodes choisies,
 - 3°) familles domiciliées hors d'Abscon.

Tarif des droits d'inscription

Pour mémoire, les droits d'inscriptions varient selon des barèmes de revenus arrêtés pour l'année 2019 lors de la séance du 13 novembre 2018.

Proposition :

Nombre d'enfants	TARIF A		TARIF B		TARIF C		TARIF D	
	19 jours	1 jour						
1	93.00 €	4,91 €	106.02 €	5.58 €	115.71 €	6.09 €	117.23 €	6.17 €
2	156.94 €	8.26 €	174.99 €	9.21 €	194.18 €	10.22 €	209.95 €	11.05 €
3	194.18 €	10.22 €	217.36 €	11.44 €	241.87 €	12.73 €	260.87 €	13.73 €
4	221.54 €	11,66 €	254.60 €	13.40 €	282.15 €	14.85 €	301.72 €	15.88 €
5 et +	247.00 €	13.00 €	279.87 €	14.73 €	309.89 €	16.31 €	333.26 €	17.54 €

Ces différents tarifs identifiés par les lettres A, B, C et D correspondent aux barèmes des plafonds de revenus arrêtés pour la même année et identifiés par les mêmes lettres.

Pour des raisons de commodité, les tarifs proposés sont arrondis à l'entier supérieur lorsque la décimale est supérieure à 0.50 € ou à l'entier inférieur lorsque la décimale est inférieure à 0.50 €

Tarifs applicables aux enfants :

- Scolarisés à Abscon et/ou domiciliés dans cette même commune,
 - Etrangers à la commune mais dont les parents qui en ont la garde légale, sont domiciliés à Abscon (justificatifs à produire dans ce cas).
 - Dans tous les autres cas, les droits sont triplés.
- a) Modalités de réception des inscriptions et des droits correspondants et de remboursement de ces derniers pour juillet :
- Inscriptions prises du 22 au 26 juin 2020 échéancier particulier prenant fin avant le début du centre.
 - Un seul règlement doit être effectué au dépôt du dossier d'inscription
 - Remboursement des droits pour toute absence d'au moins cinq jours consécutifs sous réserve qu'elle soit justifiée par un certificat médical ou une autre pièce probante, étant entendu que les jours dont il est question sont des jours pendant lesquels l'accueil est assuré.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200701-2020_07_24-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Patrick Kowalczyk", is written over the text "Le Maire,".

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-23

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane– Adjoints

**HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile–
Conseillers**

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), – **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

BUDGET COMMUNAL – ADMISSION EN NON VALEUR DES RECETTES

La Trésorerie de Denain nous informe qu'elle a usé de tous les moyens qui lui sont en sa possession pour recouvrer des titres de recettes détaillées ci-après. Ces sommes correspondent à des impayés correspondant à des combinaisons infructueuses d'actes de particuliers ainsi que de sociétés.

N° du titre	Date d'émission	Année concernée	Montant de l'impayé en €
539-70312-026	PF AUBIGNOISES	2018	10.50
356-70312-026	PF PETIT	2018	10.50
619-7718-020	FRANCE TELECOM ORANGE	2017	100.80
371-752-01	ROYER Muriel	2018	211.86
443-752-01	ROYER Muriel	2018	237.66
362-5898	AMZIL Aziz	2008	1453.99
Montant total			2 025.31

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a pour but de sortir comptablement les sommes qui ne peuvent être recouvrées immédiatement et permet, sauf jugement à intervenir, de différer la procédure de recouvrement dès que les débiteurs reviennent à bonne fortune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-18

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaients présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane – Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), – **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200701-2020_07_18-DE

L'affectation du résultat a pour but de solder le déficit d'investissement de l'exercice précédent (couverture du besoin de financement) et soit :

- Affecter le solde en report d'excédent de fonctionnement,
- Affecter ce solde pour le financement d'un nouveau programme d'investissement.

1°) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2018

TOTAL DES CHARGES : **1 567 151.34 €** TOTAL DES PRODUITS : **634 150.73 €**

RESULTAT : **- 933 000.61 €**

Déficit 2018 : - 334 470.96 €

RESULTAT CUMULE : **- 1 267 471.57 €**

Restes à réaliser : 73 100.00 €

Restes à réaliser : 732 236.00 €

RESULTAT CUMULE AVEC RESTES A REALISER : **- 608 335.57 €**

2°) Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

TOTAL DES DEPENSES : **2 629 235.56 €** TOTAL DES RECETTES : **2 887 785.10 €**

RESULTAT : **258 459.54 €**

3°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Résultat N (excédent) cpte12 **258 549.54 €**

Résultat antérieur (excédent 2018) cpte110 **679 226.39 €**

Restes à réaliser : / €

RESULTAT A AFFECTER : **258 549.54 + 679 226.39 = 937 775.93 €**

Affectation par ordre de priorité

- couverture du besoin de financement	Cpte 1068	608 335.57 €
- report à nouveau	Cpte 110	329 440.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-20

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**
POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

PROPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le



ID : 059-215900028-20200701-2020_07_20-DE

Exposé :

La situation budgétaire est très saine. Toutefois, il est indispensable de poursuivre les efforts sur la section de fonctionnement. Ces efforts vont se concentrer sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes. Dans un contexte budgétaire toujours incertain, nous ne pouvons compter que sur une marge d'autofinancement sécurisée pour envisager la réalisation du programme d'investissement.

L'accent va se poursuivre sur la maîtrise des charges à caractère général.

Voici de manière synthétique la proposition budgétaire 2020 :

Dépenses

Libellés	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
011- charges à caractère général	837 590	736 450.31	792000
012 – charges de personnel	1 600 000	1 582 400.71	1 630 000
014 – Atténuations de produits	30 000	21 185	28 000
65 – autres charges de gestion courante	292 200	217 284.24	266 400
66 – charges financières	11 050	9 788.91	9 768.04
67 – charges exceptionnelles	6 000	2 278.96	8 000
022 – dépenses imprévues	109 790.77		392 307.58
023 – virement à la section d'investissement	309 658.83		0
042 – opérations d'ordre entre section	56 615.47	58 615.47	141 700.74
TOTAUX	3 252 905.07	2 628 003.60	3 268 176.36

Recettes

Libellés	Prévisions 2019	Réalisatio	
013 – atténuation de charges	12 000	2 617.88	
70 – produits des services	110 500	88 814.17	55 730
73 – impôts et taxes	1 398 194	1 568 020.42	1 579 970
74 – dotations et participations	993 927	1 134 502.03	1 226 036
75 – autres produits de gestion courante	76 030	80 471.24	70 000
77 – produits exceptionnels	13 250	13 359.36	0
042 – opérations d ordre entre section			
002 – Résultat reporté	679 226,39		329 440.36
TOTAUX	3 283 127.39	2 887 785.10	3 268 176.396

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
 Reçu en préfecture le 02/07/2020
 Affiché le 7 000
 ID : 059-215900028-20200701-2020_07_20-DE

La section de fonctionnement s'équilibre à

3 268 176.36 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Travaux :

- Ecole Marius Assez – toiture terrasse bâtiment côté place des Acacias
- Cimetière – extension de 2 columbariums
- Global Gym – changement d'une porte de secours
- Centre Administratif – remplacement des portes d'entrée SAS
- Sécurité routière – feux tricolores intelligents/ralentisseurs plateaux/radars pédagogiques/signalisation routière/feux alertes

Vue d'ensemble

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations d'équipement y compris restes à réaliser	298 900	
Remboursement d'emprunts	35 500	
Excédent reporté	1 267 471.57	
Dépôts et cautionnements		402
Dépenses imprévues	243 065.35	
Emprunt		
Fonds de compensation de la TVA		350 000
Taxe d'urbanisme		2 000
Excédent de fonctionnement capitalisé		608 335.57
Subventions d'investissement y compris restes à réaliser		742 498.61
Virement de la section de fonctionnement		
Amortissements des immobilisations incorporelles		141 700.74
Operations patrimoniales	505 749.94	505 749.94
Totaux	2 350 686.86	2 350 686.86

Opérations

Libellés		
012 - cimetière		6 000
21316/026 6000		
104 – Ecole Marius Assez		3 500
2183/212 3 500		
105 – Centre Administratif		30 500
2051/020 11 500		
2183/020 10 000		
2188/020 9 000		
213 – services techniques		25 000
2183/020 1 200		
2188/020 23 800		
258 – Bâtiment PATEREK (Global Gym)		4 500
2188/71 4 500		
260 – salle polyvalente Gilbert Défossé		4 200
2031/020 2 000		
2188/020 2 200		
265 – éclairage public		31 000
21534/814 31 000		
269 – divers travaux de voirie		79 000
2152/822 79 000		
273 – centre socioculturel		115 200
2183/321 5 000		
2188/321 60 000		
2313/321 50 200		
Totaux		298 900

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à

2 350 686.86 €**Soit un budget total de****5 618 863.22 €**

Le budget 2020 répond à une double exigence, pas d'augmentation de la pression fiscale sur les ménages et une gestion maîtrisée des charges de fonctionnement.

Il est l'aboutissement de plusieurs années de réflexions et de constitutions d'un autofinancement suffisamment conséquent pour financer des projets d'investissement qui ont contribué à redynamiser le cœur de ville et poursuivre la réduction des coûts de fonctionnement. Ces projets ont été financés sans devoir faire appel à l'emprunt, ce qui est un gage pour la préservation des marges de manœuvre et d'une gestion saine pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par :

20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
 Reçu en préfecture le 02/07/2020
 Affiché le
 ID : 059-215900028-20200701-2020_07_15-DE

2020.07.01.15

N° de membres en exercice : 27
 N° de membres présents : 23
 N° de suffrages exprimés : 3
 N° de suffrages exprimés : 26
 Contre 6. Abstentions : 0

Convocation : 25 juin 2020.....

Séance du 01 JUILLET 2020, 18H00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean Michel FOURMAUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire d'ABSCON, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
Décide par VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés.....		679 226,39	334 470,96		334 470,96	679 226,39
Opérations de l'exercice	2 629 235,56	2 887 785,10	1 567 151,34	634 150,73	4 196 386,90	3 521 935,83
Rattachements						
TOTALUX	2 629 235,56	3 567 011,49	1 901 622,30	634 150,73	4 530 857,36	4 201 162,22
Résultats de clôture		937 775,93		- 1 267 471,57		- 329 695,64
Reste à réaliser			73 100	732 236	73 100	732 236
TOTALUX CUMULES			1 974 722,30	1 366 386,73	4 603 957,86	4 933 398,22
RESULTATS			937 775,93	608 335,57		329 440,36

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus

5°

Ont signé au registre des délibérations : **KOWALCZYK Patrick - FOURMAUX Jean-Michel - BOUGARAN-MOREAU Maryse - JASNIAK Denis - DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane - HOUSEZ-VITTEF Claude - CONETTA Michele - NELAIN-WYART Christine - NÈVE Michèle - DEBOFFE Nicolas - LESIEUR-DENIS Brigitte - MARECHAL Alain - MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth - CATTOEN Jean-Luc - DECHEREF Corinne - DABANCOURI Thierry - GRODZISKI-KOPEC Valérie - GRANATO Eric - NESCELAIRE-LEBRESNE Carole - LESAGE Gilles - STASKIEWICZ Emille - REGNIEZ Alain - DETROYE-DHORDAIN Odile**

Par procuration : **CHARLET Philippe** (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane) – **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick) – **POULAIN Michel** (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Cachet

Pour expédition conforme
 Le Président,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-16

Approbation du Compte de Gestion établi par Monsieur RIGAUX, Receveur

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane – Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile – Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), – **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant QUE TOUT EST REGULIER

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare **À L'UNANIMITÉ** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-21

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), – **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

CRÉDIT ALLOUÉ AUX ÉCOLES POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES 2020

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 059-215900028-20200701-2020_07_21-DE

Pour mémoire, les crédits alloués en 2019 étaient fixés à 38 € par enfant.

Il est proposé de reconduire la même attribution pour l'année 2020.

Écoles	Fournitures 2019		Fournitures 2020	
	Nbre élèves	Crédit	Nbre élèves	Crédit
Assez	197	7 486	243	9 234
Beauvillain	80	3 040	86	3 268
Ferry	216	8 208	177	6 726
TOTAUX	493	18 734	506	19 228

Colonne « nombre d'élèves » : il s'agit du nombre moyen d'élèves inscrits d'octobre à décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.



COMMUNE : 002 ABSCON
 ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DENAIN MUNICIPALE



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
 2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	96 425
Taxe foncière (bâti) :	1 239
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	1 270
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	3 913
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotations pour perte de THLV :	

2. BASES NON TAXEES 14

Basés exonérés par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	11 613
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR 8

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau national 13		Taux plafonds 2020 15		Taux 2019 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	Taux national	départemental 14	Taux nationaux	départemental			Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale communal	
Taxe foncière (bâti).....	21,59		26,64		>>>	66,60	>>>		
Taxe foncière (non bâti).	49,72		55,87		3,28000	136,40	>>>		
CFE.....	>>>		>>>		>>>	>>>	>>>		31,13

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :





ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	3 396 348	>>>	3 454 000	469 744
Taxe foncière (bâti).....	2 204 694	>>>	2 251 000	407 206
Taxe foncière (non bâti).	49 483	>>>	50 100	30 040
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴				437 246
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}				>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶ : 102 847 - Total allocations compensatrices ⁷ : -

Produit des IFR ⁸ : -

Produit de la CVAE ⁹ : -

Versement GIR ¹¹ : 50 548 +

Prélèvement GIR ¹¹ : -

TASCOM ¹⁰ : -

DCTRP ¹¹ : 906 990

Produit prévisionnel de TH ¹² : 469 744

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ^{4b} : 906 990

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ^{4b} : -

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹² ⁸	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹² ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe foncière.....	906 990	13,60	13,60	3 454 000	469 744
Taxe foncière (non bâti).....	437 246	18,09	18,09	2 251 000	407 206
CFE.....	>>>	59,96	59,96	50 100	30 040
Produit à taux constants (hors TH) (6 décimales)					906 990

A LILLE
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 FRANK MORDACQ
 le 11 MARS 2020

A ABSCON
 Le maire,



le 10 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
 Reçu en préfecture le 02/07/2020
 Affiché le
 ID : 059-215900028-20200701-2020_07_17-DE

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 059-215900028-20200701-2020_07_17-DE



COMMUNE : **002 ABSCON**
 ARRONDISSEMENT : **59 VALENCIENNES**
 RESORERIE SPL : **TRESORERIE DENAIN MUNICIPALE**



N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
 2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

1. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

13 DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	96 425
Taxe foncière (bâti) :	
Personnes de condition modeste	1 239
Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 270
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	3 913

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Autres allocations

Dotation pour perte de THLV :

	0
--	---

14 2. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

15 Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE	11 613
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	>>>
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	>>>
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	>>>

3 4. PRODUIT DES IFEER

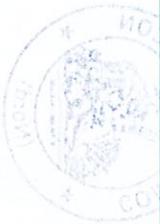
Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

16 5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau national ¹³		Taux plafonds 2020 ¹⁵		Taux 2019 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 – col.16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷		Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
		départemental ¹⁴					Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti).....	21,59	26,64	66,60		>>>	>>>			
Taxe foncière (non bâti).	49,72	55,87	139,68		3,28000	136,40			
CFE.....	>>>	>>>	>>>		>>>	>>>		31,13	

18 DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés



=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-17

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

Il est proposé aux Membres de l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et de valider les produits attendus comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le 
ID : 059-215900028-20200701-2020_07_17-DE

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux	Produits
Habitation	3 454 000	13,60	469 744
Foncière bâtie	2 251 000	18,09	407 206
Foncière non bâtie	50 100	59,96	30 040
TOTAL à l'article 7311	>>>	>>>	(A) 906 990

Allocations compensatrices à verser par l'État :

- Compensation au titre des exonérations de taxe foncière (article 74834) 6 422
- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation (article 74835) 96 425
- Soit au total (B)..... **102 847**

Recette totale (A + B)..... 1 009 837

L'état de notification des taux est joint en **annexe**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-30

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

En agglomération la chaussée et son état relèvent de la compétence du Département du Nord. Par contre, au titre de ses pouvoirs de police, les aménagements destinés à la réduction des vitesses relèvent de la compétence de la Mairie.

Ces aménagements peuvent être subventionnés au titre :

- Des amendes de police
- De l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération.

Ci-après détaillé le coût des travaux envisagés :

	COUT GLOBAL	SUBVENTION	PARTICIPATION COMMUNE
Feux tricolores intelligents	25 000	18 750	6 250
Ralentisseurs plateaux (2)	25 000	18 750	6 250
Radars pédagogiques	13 500	10 000	3 500
Signalisation routière - feux alertes piétons aux abords des écoles	15 000	7 500	7 500
	78 500	55 000	23 500

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser M. le Maire à établir les deux dossiers de subvention et de signer tous les documents s'y référant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-30

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

En agglomération la chaussée et son état relèvent de la compétence du Département du Nord. Par contre, au titre de ses pouvoirs de police, les aménagements destinés à la réduction des vitesses relèvent de la compétence de la Mairie.

Ces aménagements peuvent être subventionnés au titre :

- Des amendes de police
- De l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération.

Ci-après détaillé le coût des travaux envisagés :

	COUT GLOBAL	SUBVENTION	PARTICIPATION COMMUNE
Feux tricolores intelligents	25 000	18 750	6 250
Ralentisseurs plateaux (2)	25 000	18 750	6 250
Radars pédagogiques	13 500	10 000	3 500
Signalisation routière - feux alertes piétons aux abords des écoles	15 000	7 500	7 500
	78 500	55 000	23 500

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser M. le Maire à établir les deux dossiers de subvention et de signer tous les documents s'y référant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-29

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), – **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 2 : DEMANDE DE SUBVENTION « VILLAGES ET BOURGS 2020 »

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 059-215900028-20200701-2020_07_29-DE

La Commune a procédé à des travaux de mise aux normes de l'éclairage public en deux tranches : la 1^{ère} a été réalisée en 2017 et la seconde s'est terminée au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Un dossier de demande de subvention départementale au titre de « Villages et Bourgs » avait été déposé en 2019 mais refusé.

La Commune est de nouveau éligible pour 2020 et un nouveau dossier a donc été mis en ligne le 26 juin 2020 sur la plate-forme ASTER du Département. Un montant de 51 637.58 € peut être accordé, soit 40 % du coût des travaux dont le montant est de 129 093.96 €

Il a reçu un accusé réception en date du 27 juin 2020.

Afin d'être validé définitivement il est nécessaire que l'accord des Membres du Conseil puisse faire l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-28

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), – **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

La Mairie d'Abscon, représentée par le Maire, doit procéder à une consultation pour la fourniture, en liaison froide, de repas pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs.

En effet la convention qui liait la Commune avec le prestataire actuel date du 25 juillet 2017 et a fait l'objet d'une reconduction expresse de trois années. Cette convention est donc arrivée à échéance.

Une réunion de la Commission « Enseignement » s'est réunie le 17 juin 2020 et a approuvé les divers documents liés au marché. Ce dernier, faisant l'objet d'une procédure adaptée prévue par l'article 26 du Code des Marchés Publics a été publié en date du 19 juin sur le BOAMP avec lien sur la plate-forme des marchés publics du Centre de Gestion du Nord.

La date limite de réception des offres est fixée au 10 juillet 2020 à 12H00. Une réunion d'ouverture des plis reste à programmer afin de notifier ensuite ledit marché.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les documents se référant au marché ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-25

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

VENTE DE LOGEMENTS SIA-HABITAT – RÉSIDENCE DES ALOUETTES

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900028-20200701-2020_07_25-DE

Plusieurs logements (22) situés Résidence des Alouettes font l'objet d'une mise en vente par SIA-HABITAT.

Dans ce cadre, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser la SIA HABITAT à effectuer la vente de ce parc immobilier décrit ci-après :

26 rue d'Arras / les 1 - 3 - 5 - 7 et 9 Rue de Bapaume / les 1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19 et 21 rue de Noyon / 2 - 4 - 6 et 8 rue de Noyon / 29 rue Henri Degallaix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-22

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS 2020

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le



ID : 059-215900028-20200701-2020_07_22-DE

Chaque année, à la même période, le montant des subventions communales est à déterminer.

Il est donc proposé de fixer les subventions annuelles 2020 comme suit :

Bénéficiaires	Votes 2019	Propositions 2020
Associations d'Abscon hors évènements		
Jeunesse Sportive d'Abscon	8 825	8 825
Harmonie Municipale (fonctionnement)	4 230	4 230
Harmonie Municipale (école de musique)	1 760	1 760
Bibliothèque Municipale – Lecture pour tous	2 000	0
Amicale laïque mixte Jules Ferry	2 770	2 770
Judo-Club	3 450	3 450
Club de Judo Vogt	2 850	2 850
Abscon en Fête	2 290	2 290
Sokol	1 790	1 790
Société de Javelot "La Belle Plume"	1 570	1 570
Les ARCHETS D' ABSCON	520	520
Association Tennis Abscon	1 520	1 520
FAN 2 DANSE	1 620	1 620
Société de Tir Absconnaise	1 160	1 160
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	950	950
Pétanque Absconnaise	1 000	1 000
Abscon Histoire Locale et Généalogie	840	840
Club de Couture et Travaux d'Aiguilles	780	780
Société de Ball-Trap d'Abscon - Mastaing	570	570
Step Dance Abscon	1 140	1 140
Amicale des Donneurs de Sang	0	500
Société de Chasse	490	490
Club des Supporters "Allez V.A.F.C."	460	460
association de chasse des peupliers	375	375
As. Des Parents et Amis de l'école du Chaufour	500	500
As. Des Parents et Amis de l'école Jules Ferry	680	680
Abscon Marche	1 300	1 300
Club Inter Races de Chiens de Bergers	245	245
OCCE J. Beauvillain classe de découverte	14 500	0
Les Amis du tarots Absconnais	300	300
Futsal USDK	0	500
Billard club	200	250
Les dix petits doigts	800	800
USEP MARIUS ASSEZ	215	215
Total	61 700	46 250

Associations et organismes extérieurs	Votes 2019	propositions 2020
Papillons Blancs de Denain	500	500
Secours Catholique, antenne de Denain	200	200
Restaurants du Cœur du Hainaut-Cambrésis	440	440
Union des Délégués Départementaux de l'E.N.	100	100
Association du Grand Prix de Denain	190	0
La Coccinelle à Denain	490	490
Union Départ. Sapeurs-Pompiers du Nord	50	50
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Somain	130	130
Total	2 100	1 910

Récapitulation		
Associations d'Abscon hors évènements	61 700	46 250
Associations et organismes extérieurs	2 100	1 910
Total	63 800	48 160
Crédit non affecté	2 400	6 840
Crédit inscrit à l'article 6574	66 000	55 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote distinct pour chaque association :

- Il adopte **À L'UNANIMITÉ** l'attribution des subventions telles qu'elles sont proposées

N'ont pas participé au vote pour certaines attributions :

- Harmonie Municipale : MM FOURMEAUX, MARÉCHAL.
- Amicale Laïque Mixte Jules Ferry : Mme LESIEUR-DENIS
- Judo-club : M. DABANCOURT
- Abscon en Fête : MMES NEVE, MENISSEZ-FURMANIAK, LESIEUR-DENIS et M. CATTOEN
- Union des délégués Départementaux de l'E.N : MME DANIELEWSKI-ROUSSELLE et M. CATTOEN
- Amicale des Donneurs de Sang : M. CATTOEN et Mme GRODZISKI-KOPEC
- Société de chasse : M. CHARLET (procuration à Mme DANIELEWSKI)
- Union des délégués départementaux de l'Education Nationale : Mme DANIELEWSKI

Il est également proposé d'une manière générale de reconduire le principe de ne pas donner de suite aux diverses sollicitations d'organismes, fondations et associations extérieures à la commune.

Un crédit de **55.000 €** est inscrit à l'article 6574, chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019

Résumé de ce tableau :

Libellés	Votes 2019	Propositions 2020
Associations d'Abscon hors évènements	61 500	46 250
Associations et organismes extérieurs	2 100	1 910
TOTAL	63 600	48 160
Crédit non affecté pour d'autres subventions ultérieures	2 400	6 840
Crédit inscrit à l'article 6574 du budget	66 000	55 000

Il est également proposé d'une manière générale de ne pas donner de suite aux diverses sollicitations d'organismes, fondations et associations extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 20220



Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-27

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 juin 2020**

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

**VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE
SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19**

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le **ÉTAT D'URGENCE SLOW**
ID : 059-215900028-20200701-2020_07_27-DE

Dans le cadre du COVID-19 le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec :

- La prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- Toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime, d'accorder de manière individuelle en identifiant les agents bénéficiaires, de fixer le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et de déterminer les modalités de son versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Patrick Kowalczyk".

Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-19

L'an deux mille vingt, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

Monsieur Patrick KOWALCZYK procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire,

FOURMAUX Jean-Michel, BOUGARAN-MOREAU Maryse, JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane- Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, NÈVE Michèle, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DECHERF Corinne, DABANCOURT Thierry, GRODZISKI-KOPEC Valérie, GRANATO Eric, NESCELAIRE-LEBRESNE Carole, LESAGE Gilles, STASZKIEWICZ Emilie, RÉGNIEZ Alain, DETROYE-DHORDAIN Odile- Conseillers

Absents excusés :

CHARLET Philippe (procuration à DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à KOWALCZYK Patrick), - **Adjoints**

POULAIN Michel (procuration à FOURMAUX Jean-Michel)

Absent :

TRZAN Jean-Marc - Conseiller

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame **HOUSEZ-VITTET Claude** a été désignée secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2020 – MODALITÉ DE VOTE

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215900028-20200701-2020_07_19-DE

Exposé

Comme l'année précédente, nous voterons un budget unique. Il n'y aura donc plus de budget supplémentaire. Les modifications budgétaires éventuelles seront effectuées par des délibérations modificatives.

Il est proposé le vote du budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et avec opérations pour la section d'investissement.

Ce choix permet au Maire d'effectuer des virements à l'intérieur de chaque chapitre en section de fonctionnement et à l'intérieur de chaque opération en section d'investissement.

Les chapitres de la section de fonctionnement sont ceux détaillés ensuite pour ce qui est des dépenses :

- 011 : charges à caractère général : comptes 60, 61, 62 (sauf 621), 635 et 637,
- 012 : charges de personnel et frais assimilés : comptes 621, 64, 631 et 633,
- 014 : atténuation de produits : comptes 70389, 70619, 739, 7419 et 762,
- 65 : autres charges de gestion courante
- 66 : charges financières
- 67 : charges exceptionnelles
- 022 : dépenses imprévues,
- 023 : virement à la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par **20 voix POUR et 6 voix CONTRE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 02 juillet 2020



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.